



POUR UNE AUTRE RÉFORME DES RETRAITES

LA COLÈRE GRONDE



La Fédération des finances CGT appelle l'ensemble des agent.e.s et salarié.e.s du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, ainsi que des institutions et juridictions financières, à se réunir et décider ensemble de la poursuite du mouvement contre la réforme des retraites par la grève, les manifestations et rassemblements.

Nous appelons à rejoindre dès maintenant les actions organisées sur tout le territoire et les manifestations prévues.

La démocratie c'est tous les jours et pas tous les cinq ans, nous avons toute légitimité à faire valoir nos aspirations à une vie meilleure. Toutes nos propositions vont par définition à l'encontre des lois et règlements en vigueur que ce soit sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail etc... il n'y a aucune raison de cesser le combat contre cette réforme inique.

Il n'y a pas de problème de financement à condition que les entreprises payent leurs cotisations.

Les entreprises ne veulent plus de nous après 60 ans

comme Macron lui même l'a reconnu en 2019. Le déficit annoncé pour 2027 de 12 milliards d'€ est inférieur au montant des exonérations de cotisation qui ont privées la branche vieillesse de 16 milliards en 2021.

Le projet de réforme actuel du gouvernement vise uniquement à réduire le temps passé à la retraite et les montants de pensions versés

Quel que soit leur état de santé, les pertes d'emploi se multiplient pour les seniors dans les années qui précèdent le départ en retraite : quatre sur dix connaissent au moins une fois une période significative de chômage, de maladie, d'invalidité ou d'absence par rapport au marché du travail après 50 ans. Une évaluation des seules mesures prises entre 2010 et 2015 montre qu'elles ont eu pour effet de réduire de deux ans la durée moyenne passée en retraite et de diminuer le total des pensions perçues de 4,5 %.

Un report de l'âge de départ en retraite implique de nombreuses nouvelles dépenses.

En effet, lorsque l'on recule l'âge de la retraite, cela implique de nombreux travailleurs supplémentaires au chômage, soit du côté des jeunes qui ont des débouchés réduits pour trouver un emploi soit des travailleurs plus âgés qui ne trouvent plus d'emploi à l'âge de la retraite. Inévitablement, cela implique des dépenses sociales supplémentaires. D'autre part, avoir des travailleurs plus âgés, cela se traduit dans les faits par davantage d'accidents du travail et de maladies professionnelles, d'invalidité. Ces dépenses supplémentaires se chiffrent entre 5 et 8 milliards d'euros selon le rapport du COR soit au moins 1/3 des économies attendues.

L'espérance de vie en bonne santé augmente avec l'amélioration des droits à la retraite (la retraite c'est la santé). L'espérance de vie en bonne santé s'élève à **64,4** ans pour les femmes et **62,6** ans pour les hommes.

L'exclusion des seniors par les employeurs génère des situations de pauvreté

En 2015, en France métropolitaine **1,4 million** de personnes âgées de 53 à 69 ans ne percevaient ni revenu d'activité ni pension de retraite

11 % des personnes de cette tranche d'âge

32 % d'entre elles vivaient sous le seuil de pauvreté

contre **7 %** des seniors en emploi ou à la retraite



La réforme de 2010, qui avait reculé l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 ans à 62 ans avait déjà eu des effets significatifs sur les taux de chômage et d'invalidité en fin de carrière. Entre 2010 et 2022, le nombre de chômeurs indemnisés âgés de 60 ans ou plus a progressé de 100 000, provoquant une hausse des dépenses d'assurance chômage de 1,7 milliard d'euros.

>>> Lire notre dossier complet :

www.cgffinances.fr/societe/retraites/mobilisation-2023/

La réforme de 2010 a entraîné un accroissement significatif du nombre d'arrêts-maladie après 60 ans

En particulier pour les personnes ayant déjà des problèmes de santé.

Par exemple, au sein des premières générations à avoir subi la réforme, **7,7 %** des femmes ont dû prendre au moins un arrêt-maladie à **61 ans**, contre **4,4 %** au sein des dernières générations à avoir échappé à la réforme.

Ces arrêts-maladie, qui se substituent à la retraite, représentent un surcoût annuel

qui ne pourrait que s'aggraver avec un nouveau report de deux ans de l'âge de départ en retraite.

Le projet de réforme actuel ne peut que conduire à de nouvelles poches de pauvreté, et entraînera un report d'une partie des coûts des caisses de retraites vers celles de l'Unédic et de l'Assurance maladie.

Il est plus que jamais d'actualité de rejoindre les luttes en cours. Tout.e.s en grève et en manifestation jusqu'à l'abrogation !

Pour nos dirigeants nos droits sociaux seront toujours de trop, maintenant ça suffit !!!!!

Selon le gouvernement, la population vieillit donc, mécaniquement, le ratio entre le nombre d'actifs cotisants et de retraités diminue. Par conséquent, pour limiter la baisse de ce ratio, nous devrions rester en emploi plus longtemps.

Si ce raisonnement apparaît valable sur le strict plan démographique, il exclut totalement de l'analyse la production de valeur économique et les gains de productivité réalisés depuis plus de 50 ans.

Le déficit atteindrait 13 milliards en 2030.

Le gouvernement ne cesse de répéter que notre système est au bord de la faillite, qu'il est durablement déficitaire, or, comme le montre le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de façon très claire notre système est actuellement excédentaire de près de 900 millions d'euros en 2021, et devrait dégager un excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022.

Abandon de cette énième « réforme » et gain de la retraite à 60 ans pour tout.e.s avec 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ! C'est budgétairement possible et répond à la réalité sociale.

Depuis 1960 le nombre de cotisants pour un retraité a été divisé par 2,4

4 cotisants assuraient la pension d'un retraité contre 1,7 aujourd'hui

mais la productivité horaire du travail et le Produit Intérieur Brut (PIB) ont été multipliés par plus de 5 !!!!

**En 1960, pour 100 personnes :
80 actifs cotisants et 20 retraités**

chaque actif travaille



par semaine et produit une unité de biens en une heure.

Les 80 actifs produisent donc chaque semaine $80 \times 45 \times 1 = 3\,600$ unités de biens.

**En 2023, pour 100 personnes :
63 actifs cotisants et 37 retraités**

la productivité horaire a été multipliée par 5 et le temps de travail hebdomadaire est de



Les 63 actifs produisent donc chaque semaine $63 \times 35 \times 5 = 11\,025$ unités de biens !!! soit plus de trois fois plus qu'en 1960.

En outre, parmi les actifs, il y a beaucoup de chômeurs. S'ils travaillaient, ils créeraient des richesses supplémentaires.

FINANCER UNE AUTRE RÉFORME, C'EST POSSIBLE !

>>> La fin des exonérations de cotisations sociales : 80 dispositifs d'exonérations se sont empilés depuis 30 ans ! En 2021, le manque à gagner pour la branche vieillesse de la sécurité sociale se monte à 15 milliards d'euros, c'est-à-dire plus que le niveau du déficit prévu par le COR en 2030 !

>>> L'élargissement de l'assiette des cotisations et l'intégration des primes des fonctionnaires et de l'intéressement et la participation;

>>> la fin des 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes, ce qui rapporterait 6,5 milliards par an dans les caisses.

>>> l'augmentation des cotisations d'un

point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros ;

>>> l'augmentation des salaires de 5% qui générerait 9 milliards de cotisations. ;

>>> l'indexation des salaires sur les prix ;

>>> des créations massives d'emplois (un millions d'emplois supplémentaires c'est 10 milliards de cotisations retraites nouvelles). Le COR reconnaît lui-même que la dégradation des comptes dans la décennie à venir est en partie due aux mesures d'économie sur la masse salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière. Répondre aux besoins criants de services publics améliorerait donc par contre coup le financement du système.

LA CAPITALISATION N'EST PAS LA SOLUTION !

Dans notre système par répartition, les cotisations d'aujourd'hui financent les pensions d'aujourd'hui. Un système par capitalisation :

>>> oblige à consacrer individuellement plus de moyens pour sa retraite (même si collectivement cela représente une part plus faible du PIB du fait des millions de travailleurs qui ne peuvent pas cotiser).

>>> Est risqué, rien ne garantit contre le faillite du fond de pension. Ainsi en 2017,

se sont multipliés les faillites de fonds aux Etats-Unis, que ce soit des entreprises privées, mais aussi de collectivités publiques (des baisses de 60% du montant des pensions ont été votées pour éviter les faillites).

>>> Rogner sans cesse les prestations du système par répartition est aussi un moyen de nous pousser vers la capitalisation.

A chaque réforme, les publicités pour l'épargne retraite refleurissent : ne confions pas les fruits de notre travail aux boursicoteurs !

Le gouvernement veut limiter les dépenses de retraite alors que le nombre de retraités va augmenter.

Appauvrir les retraités est un choix de société quant à l'utilisation des richesses que les travailleur.e.s produisent !

LA CGT EXIGE :

>>> **Départ à la retraite à 60 ans à taux plein**

>>> **10 meilleures années pour le calcul de la retraite et 6 derniers mois pour le secteur public**

>>> **Départ anticipé à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par année d'exposition pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité.**

>>> **Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète.**

>>> **Élever le minimum de pension au niveau du Smic CGT pour une carrière complète.**

>>> **Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix.**

>>> **Prendre en compte les années d'études et valider les périodes de recherche du premier emploi dès l'inscription à pôle emploi**

>>> **Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.**